



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNION MINES ET METALLURGIE D'ALSACE 271 route de Soultz 68270 WITTENHEIM

☎ 03 89 50 88 07 E-Mail : cfdt.metaux@wanadoo.fr

Le 23 octobre 2019

Lettre ouverte à

Lettre recommandée + AR



Monsieur le Président
de la République Française
Monsieur Emmanuel MACRON

Madame la Chancelière
de la République Fédérale
d'Allemagne, Madame Angela MERKEL

Monsieur le Président
De la Confédération Helvétique,
Monsieur Ueli MAURER.

DANGER GRAVE SUR 3 PAYS :

**DU POISON MENACE LA PLUS GRANDE NAPPE PHREATIQUE D'EUROPE !
7 millions de personnes concernées en France, en Allemagne, en Suisse**

C'est parce que la plus grande nappe phréatique d'Europe (300 kms de long x 35 kms de large*) est en danger, que la Cfdt Mines Métallurgie d'Alsace s'oppose au confinement des déchets et exige le respect des engagements pris par l'état lors de la création de STOCAMINE, que nous demandons l'intervention des dirigeants de la France, de l'Allemagne et de la Suisse.

Sans rentrer dans la genèse de STOCAMINE, l'Union Mines Métaux Alsace Cfdt a depuis le début apporté sa contribution, sa réflexion, ses craintes et interrogations quant à la qualité du dossier porté par le Directoire des MDPA, sous tutelle de l'Etat français.

Pour autant, la CFDT Union Mines Métaux Alsace n'a jamais partagé l'optimisme déraisonné des dirigeants des MDPA qui affirmaient que rien ne pouvait arriver puisque tous les déchets, qu'ils soient de classe 0 ou de classe 1 sont inertes, et donc, non volatils, non explosifs, non radioactifs. Nous avons émis de forts doutes quant à la fiabilité du projet.

STOCAMINE, c'est quoi ? STOCAMINE est une entreprise de stockage de déchets ultimes, et reste le seul site existant en France de stockage de déchets ultimes (classe 0), c'est-à-dire pouvant contenir amiante, mercure, chrome, arsenic ou tout autre produit hautement toxique comme le cyanure ou autres résidus électroniques. Entre février 1999 et septembre 2002, ce sont 44 000 tonnes de déchets qui ont été stockées dans cette ancienne mine de potasse. STOCAMINE a cessé son activité en 2003, suite à l'incendie du bloc 15 au fond de la mine le 10 septembre 2002.

Malheureusement, en septembre 2002, l'incendie de STOCAMINE soi-disant improbable, a précipité la fermeture des Mines de Potasse d'Alsace, et a contribué à la défiance des citoyens sur la fiabilité de ce stockage.

Quels sont les risques aujourd'hui ? Aujourd'hui les pouvoirs publics reconnaissent dans deux rapports (le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace d'avril 2010, et celui de M. CAFFET, ingénieur général des Mines, de juin 2010), qu'en cas de « stockage définitif » des 44 000 tonnes de déchets ultimes, il existe un risque avéré de pollution de la nappe phréatique suite à l'envoyage de la mine et à la remontée de la saumure polluée.

Faut-il rappeler la situation à laquelle est actuellement confrontée l'Allemagne avec le stockage dans la mine de sel en Basse Saxe de 126 000 fûts de déchets radioactifs qui, suite à l'envoyage de la mine, menacent la région d'une pollution majeure ? L'Office fédéral pour la radioprotection et la sûreté nucléaire, actuel propriétaire de la mine, a décidé de ramener les fûts à la surface, leur récupération devrait durer une dizaine d'années, pour un coût d'au moins 2 milliards d'euros. Le déstockage de Stocamine coûterait 10 fois moins cher (estimation moyenne) !

Quelle solution ? Pour que pareille catastrophe ne se produise pas dans le Bassin Potassique alsacien, il est de notre responsabilité de citoyens, de militants associatifs, de syndicalistes et d'élus d'exiger de l'Etat l'application de la seule solution satisfaisante, le déstockage de la totalité des déchets entreposés au fond de la mine Joseph-Else.

Il faut exiger des pouvoirs publics la mise en œuvre de la réversibilité de la totalité des déchets de STOCAMINE, en conformité avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 3 février 1997.

Suite au retrait de 93% de déchets mercuriels, correspondant à 2 379 tonnes, il restera donc au fond de la mine 41 621 tonnes de déchets, tout aussi polluants et qui seront « étanchés » par un coffrage de béton, solution qui a le mérite d'avoir un coût très élevé, et dont l'étanchéité l'est beaucoup moins.

A ce sujet, les experts estiment que cette solution ne fera que retarder la pollution de la nappe. Nous tenons à vous rappeler que la quasi-totalité de la population concernée ainsi que tous les élus locaux et régionaux, sont pour le déstockage total des 41 000 tonnes de déchets restants. La conclusion est en contradiction avec les objectifs citoyens.

A ce jour, des solutions existent pour le retraitement et le stockage sécurisé en surface conformément à la législation en vigueur.

Ce que nous attendons de l'Etat : la CFDT Union Mines Métaux Alsace exige le respect des engagements pris initialement par les exploitants. **Un stockage ne peut se transformer en enfouissement définitif.** Tous les déchets représentant une menace de pollution nuisant à la qualité de la nappe phréatique **ne doivent pas être transmis aux générations futures.**

Des mesures techniques de confinement avec réalisation de barrages en béton spécial condamnant les voies d'accès des blocs de stockage sont jugées **illusoire** et **d'un coût disproportionné par rapport à leur efficacité.**

Bien des rapports démontrent aujourd'hui l'inéluctable ennoyage de la mine et attestent que les produits stockés seront noyés.

Nous ne saurions cautionner des conduites, qui prétendraient que l'homme serait capable d'une maîtrise totale de la nature. Le principe de précaution doit dans ce cas prévaloir.

La région Alsace et ses habitants, des élus de tous bords, les associations et les syndicats regroupés dans le collectif Déstocamine réclament le retrait des déchets du sous-sol alsacien.

Il est à remarquer que le patrimoine industriel, notamment minier, est fortement dégradé par le symbole de la pollution STOCAMINE.

L'image de l'industrie est fortement dévalorisée, or il n'y aura pas d'avenir sans industrie en Alsace comme sur le reste du territoire.

Nous vous savons attachés à la protection de l'environnement. En conséquence, il est nécessaire de respecter et de faire respecter l'engagement de l'Etat.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, **l'Etat doit renoncer au confinement définitif de ces déchets hautement toxiques et enfin engager la réversibilité.**

☛ C'est pour cela que nous vous proposons une rencontre sur le site de la mine afin de constater les conditions de stockage et la toxicité en découlant pour 7 millions de personnes dont la vie dépend de la qualité de l'eau de cette nappe.

En espérant que notre courrier retienne toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République Française, Monsieur Emmanuel MACRON, Madame la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne, Madame Angela MERKEL, Monsieur le Président de la Confédération Helvétique, Monsieur Ueli MAURER, l'expression de nos sincères salutations.

Les chargés de mission du dossier STOCAMINE pour l'UMMAlsace

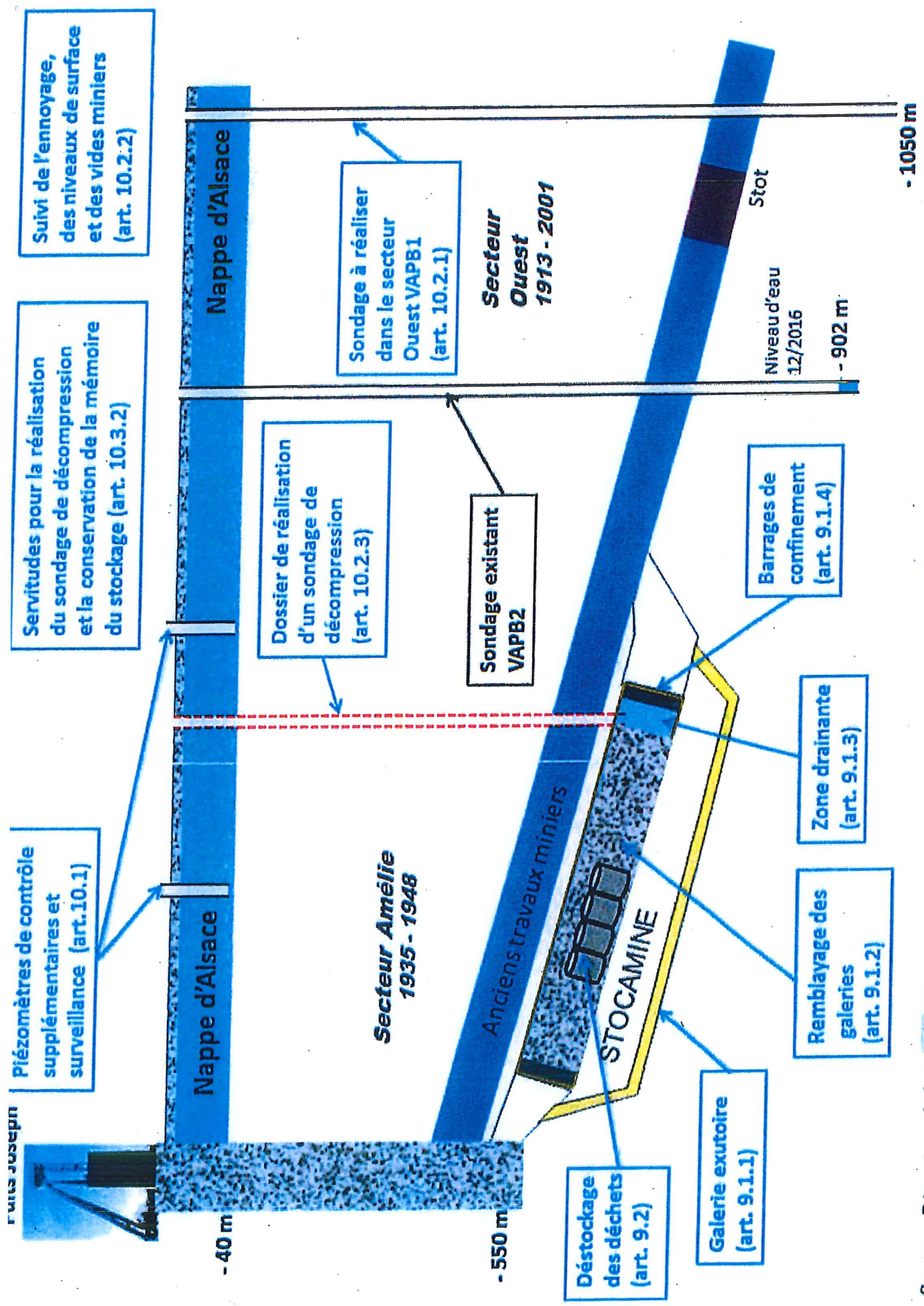
DELACOURT Olivier

HECHT Jean-Pierre

BLASCO André

CRISPINO Claude

BRIGNON Alain



Source : Direction générale de prévention des risques